



**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE VS RÈGLEMENT 597-2026 ET
RÈGLEMENT 598-2026**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, monsieur Benoît Caouette, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité de Grandes-Piles, QUE :

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, une séance extraordinaire du conseil se tiendra le **mardi 19 mai 2026, à 18h** à la salle communautaire de Grandes-Piles au 650, 5^e Avenue à Grandes-Piles.

Au cours de cette séance extraordinaire, le conseil municipal présentera les modifications à apporter au règlement 597-2026 emprunt vs la rue des Estacades ainsi que les modifications à apporter au règlement 598-2026 emprunt vs chemin de la Rive. Tel que prévu dans les procédures d'adoption, les délibérations du conseil lors de cette séance porteront exclusivement sur ces sujets. Une période de questions suivra après chaque point. Tous les contribuables intéressés peuvent assister à cette séance.

ORDRE DU JOUR – SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Résolution modifiant le règlement 597-2026
- 1.4 Résolution modifiant le règlement 598-2026

6. Autres sujets

- 6.1 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 6.2 Levée de l'assemblée

Avis donné à Grandes-Piles, ce 14^e jour de novembre 2026.



Monsieur Benoît Caouette
Directeur général et Greffier-trésorier par intérim

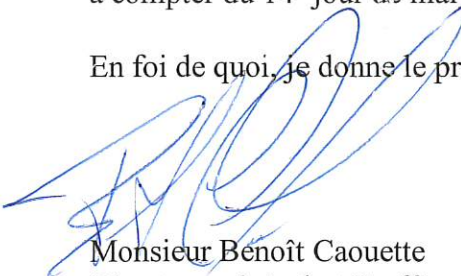


**CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC**

Je soussigné, Benoît Caouette, directeur général et Greffier-trésorier par intérim, de la municipalité de Grandes-Piles, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public concernant la séance extraordinaire vs règlement 597-2026 et règlement 598-2026, dans les endroits prévus ainsi que sur le site internet.

J'ai affiché une copie au bureau de l'Hôtel de Ville, au bureau de poste et au Marché Grandes-Piles à compter du 14^e jour de mai 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Grandes-Piles, ce 14^e jour du mois de mai 2026.



Monsieur Benoît Caouette
Directeur général et Greffier-trésorier par intérim